

voyé nos troupes à la demande des autorités impériales et nous nous attendions à nous faire livrer la garnison pour le 1er juillet.

M. R. L. BORDEN : Les troupes ont été envoyées là-bas et se trouvent dans une position qui n'était pas du tout prévue, et le ministre tâche de s'en accommoder du mieux qu'il peut jusqu'à ce que des négociations soient conclues et que se réalisent les prévisions du Gouvernement ?

Sir FREDERICK BORDEN : Les troupes canadiennes à Halifax sont dans la même position que le reste de la milice—tout comme une milice pourrait être envoyée indifféremment à Halifax ou Esquimaux. Elles n'ont aucune attache quelconque en ce moment avec les troupes impériales. Dans la correspondance que j'ai déposée, se trouve une lettre datée du 25 mai et venant du War-Office, dont voici la teneur :

War Office, Londres,
25 mai 1905.

Monsieur,—Le conseil de l'armée m'ordonne de vous dire qu'il a pris connaissance, dans la "Gazette du Canada", ordres généraux n° 65, en date du 14 avril dernier, que certains officiers des forces militaires du Canada ont été nommés à des commandements de districts en Canada.

Comme il est probable que le commandement d'Halifax sera bientôt fusionné avec le commandement des Provinces maritimes, auquel a été promu le colonel C. W. Drury, C.B., de l'artillerie royale canadienne, je suis chargé de demander qu'il plaise au gouvernement du Dominion d'avertir le major général sir C. S. B. Parsons, K.C. M.G., dès que ses services ne seront plus requis, afin de lui permettre de rentrer au pays.

Je suis, etc.,
Signé R. H. BRADE.

Je conclus de cette lettre qu'il ne devrait pas y avoir de difficultés. C'est dû à un délai imprévu si le changement n'a pas encore été effectué. Sir Charles Parsons a témoigné le plus vif intérêt à la milice canadienne, pendant toute la durée de son commandement au Canada, il s'est montré sympathique envers elle, il lui a prêté toute la coopération possible, ce qu'il fait encore d'ailleurs. C'est pourquoi nous lui avons demandé de bien vouloir rester à Halifax pendant quelques mois après l'opération du changement, afin d'aider aux officiers à assseoir leur autorité, à s'initier, à se familiariser davantage, si je puis m'exprimer ainsi avec leur commandement. Donc je n'enrevois aucune difficulté.

M. DANIEL : L'honorable ministre pourrait-il me dire si les autorités impériales font donner au Canada l'armement et l'outillage d'Halifax sans paiement ou compensation ?

Sir FREDERICK BORDEN : Il n'a pas été question de cela du tout et il est préfé-

rable que je n'exprime pas d'opinion. Je suis presque certain que les autorités impériales nous traiteront généreusement et raisonnablement. Les documents parlent des munitions et de petites armes, mais il n'a pas été question de l'artillerie. Je serais porté à croire que les grosses pièces qui s'y trouvent resteront à Halifax. Elles continueront peut-être à être la propriété du gouvernement impérial, mais là encore je ne prévois aucune difficulté. Tant qu'au matériel, à l'habillement et à l'équipement, etc., si nous les achetons, ce sera à bonne composition. Si nous n'en avons pas besoin, les autorités impériales les déménageront.

M. R. L. BORDEN : Voulez-vous dire l'armement tel que les gros canons sur l'île Macnab, sur la redoute d'York et le fort sur la plage de Dartmouth, où il y a de gros canons très modernes ? Quelques-uns de ces ouvrages ont été construits depuis deux ou trois ans, notamment la redoute d'York. L'honorable ministre croit-il que les gros canons seront laissés en charge à nos troupes, que nos troupes tiendront garnison dans ces forts et que rien ne sera changé aux défenses actuelles d'Halifax ?

Sir FREDERICK BORDEN : Oui, c'est ce à quoi nous nous attendons.

M. FOSTER : De même pour Esquimaux ?

Sir FREDERICK BORDEN : Oui.

M. R. L. BORDEN : Au cours d'une conversation, une personne très autorisée m'a dit que si Halifax cesse d'être une base navale, il n'y a pas beaucoup d'utilité à maintenir les grandes défenses qui y existent aujourd'hui, et qui n'ont leur raison d'être qu'à la condition que Halifax soit une base navale ; mais que si celle-ci devait être transférée dans les Bermudes, ces défenses seraient inutiles.

Sir FREDERICK BORDEN : Voyez un télégramme dans les documents que j'ai déposés. Je crois que l'honorable chef de l'opposition a posé une question devant la Chambre.

M. R. L. BORDEN : Oui, il y a quelque temps.

Sir FREDERICK BORDEN : Eh bien, en réponse à cette question, le Gouverneur général a reçu un câblogramme, dont la copie est parmi la correspondance.

M. R. L. BORDEN : Est-il parmi la correspondance qui a été déposée ?

Sir FREDERICK BORDEN : Oui.

M. R. L. BORDEN : Je ne l'ai pas vu.

Sir FREDERICK BORDEN : Il est très laconique et je vais le lire :

24 février 1905.—Relativement à votre télégramme du 11 courant, l'officier général commandant n'était pas autorisé à commencer à démanteler les défenses actuelles d'Halifax.

Sir FREDERICK BORDEN.